

Déclaration CFDT PSTE

RPN

4 octobre 2022

La **CFDT** a signé ce jour l'accord salaire entérinant une augmentation de la valeur du point de 3,5% au 1^{er} octobre 2022 pour tous les salariés du régime général.

La valeur du point passera donc de 7,24342€ à 7,49694€ à cette date.

La **CFDT** acte enfin le dégel de la valeur du point, revendication portée depuis septembre 2021 pour la négociation 2022.

La **CFDT** est consciente que les salariés attendaient une augmentation plus importante.

Pour autant, c'est un premier pas dans l'indispensable revalorisation des rémunérations.

Pour le pouvoir d'achat et une juste rémunération des salariés, la CFDT ne lâche rien !

Le combat continue !

Dès le 13 décembre 2022, date de l'ouverture des négociations salaires 2023, la **CFDT** revendiquera une nouvelle augmentation collective et pérenne indispensable dans le contexte inflationniste que nous connaissons.

Dès début 2023, la **CFDT** revendiquera l'ouverture d'une négociation sur la classification avec un budget à la hauteur des attentes des salariés.

Dès maintenant, la **CFDT** maintient ses revendications pour l'obtention de toutes les mesures qui permettent aux salariés de préserver et de faire progresser leur pouvoir d'achat :

- Revalorisation de la part patronale du Ticket restaurant,
- Relèvement des plafonds d'exonération du forfait mobilité durable,
- Une prise en charge des abonnements de transports en commun à hauteur de 75% et a minima la possibilité laissée aux organismes locaux de négocier une prise en charge des transports en commun jusqu'à ce niveau,
- Relèvement et assouplissement du plafond annuel d'exonération de la prise en charge par l'employeur des frais de carburant,
- Rachat majoré des jours de RTT,
- Toutes autres mesures permettant des gains en termes de pouvoir d'achat.

Pour la CFDT, le pouvoir d'achat des agents de la Sécurité Sociale est la priorité.

La CFDT mettra tout en œuvre pour le préserver et le faire progresser !

Le 4 octobre 2022